

Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques et des Consommables Médicaux

Ouagadougou, le 09 FEV 2023

N/Réf.:/CAMEG

V/Réf. :

APPEL À MANIFESTATION D'INTERÊT (AMI) N°02/2023/CAMEG

« Mise en œuvre d'un Progiciel de Gestion Intégré (PGI) »

Contexte et objet de l'AMI

La Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques et des Consommables Médicaux (CAMEG) du Burkina Faso a entrepris un vaste programme de modernisation dont les ambitions sont décrites dans le Plan Stratégique 2021 – 2025. En vue de soutenir cette transformation, la CAMEG a élaboré un Schéma Directeur de son Système d'Information (SDSI) pour la période 2022 – 2026, qui repose sur quatre (04) axes, dont l'un vise le renforcement des capacités de gestion et de pilotage de l'entreprise.

C'est dans ce contexte que la CAMEG envisage de mettre en œuvre un Progiciel de Gestion Intégré (PGI) et recherche pour ce faire, un prestataire spécialisé dans l'implémentation de ce type de solutions.

Le périmètre fonctionnel du PGI couvrira les domaines suivants :

- Achats et approvisionnements,
- Stocks et entreposage,
- Distribution, logistique et GMAO,
- Ventes et relations clients,
- Ressources humaines et paie,
- Finances et comptabilité (générale, analytique),
- Immobilisations,
- Trésorerie,
- Budget,
- Performances.



Les entreprises qualifiées à l'issue du processus d'AMI recevront une demande de proposition.

Processus de qualification

Les entreprises ou groupements d'entreprises intéressés par la fourniture, l'installation et le support d'un Progiciel de Gestion Intégré (PGI) sont invités à fournir les éléments d'information décrits ci-dessous.

L'attention des entreprises et groupements d'entreprises intéressés est attirée sur le fait que la participation au processus de qualification ne constitue pas une garantie d'être retenu pour l'appel d'offres.

Documentation administrative

1. Lettre de manifestation d'intérêt signée par un représentant habilité
2. Copie du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier datant de moins de trois (03) mois et indiquant une activité en lien avec l'objet du marché ;
3. Attestation de non faillite en cours de validité.

En cas de groupement : la documentation devra être fournie pour chacun des membres du groupement qui devront produire un accord de groupement dans lequel sera désigné le chef de file.

Documentation technique

4. Document de partenariat avec un éditeur de PGI / ERP de renommée mondiale (***obligatoire***), indiquant le niveau de partenariat ;
5. Expérience générale PGI / ERP (***obligatoire***) : au moins cinq (05) références de mise en œuvre d'un PGI / ERP, attestées par une attestation de bonne exécution et la copie des pages de garde et de signature des contrats. En cas de groupement : chaque membre devra disposer d'au moins trois (03) références de mise en œuvre d'un PGI / ERP, justifiées par une attestation de bonne exécution et la copie des pages de garde et de signature des contrats ;
6. Les entreprises et groupements d'entreprise devront fournir des références de mise en œuvre d'un PGI / ERP, justifiées par des attestations de bonne exécution et la copie des pages de garde et de signature des contrats (et le cas échéant, la page indiquant le montant du contrat), pour un montant global minimum d'un milliard huit cents millions de francs CFA (1 800 000 000 FCFA) ;





7. Expérience spécifique :

- a. Au moins une référence de mise en œuvre d'un PGI / ERP d'un montant de plus de trois cent cinquante millions de francs CFA (350 000 000 FCFA) ;
- b. Références de mise en œuvre d'un PGI / ERP dans une centrale d'achat (quel que soit le secteur d'activité de la centrale), attestées par une attestation de bonne exécution et la copie des pages de garde et de signature des contrats ;
- c. Références de mise en œuvre d'un PGI / ERP dans un ou des pays membres de l'UEMOA, idéalement au Burkina Faso, attestées par une attestation de bonne exécution et la copie des pages de garde et de signature des contrats.

Les références devront correspondre à des marchés exécutés durant la période de 2012 à 2022 (i-e débutés avant cette période mais terminés au cours de cette période ou débutés et terminés au cours de cette période).

Les candidats seront classés selon le nombre de références valides fournies pour les critères 5, 6, 7a et 7b.

Une liste d'au plus **six (06) candidats** présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie. Ces candidats présélectionnés seront par la suite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et **un candidat sera sélectionné selon la méthode qualité-coût.**

Vérification

La CAMEG se réserve le droit de procéder à des vérifications des informations fournies par tous moyens.

Elle se réserve également le droit de modifier ou de ne donner suite à tout ou partie du présent avis sans obligation de justifier sa décision.

Date de dépôt

Les manifestations d'intérêt devront être transmises au plus tard le **13/03/2023 à 14 heures (TU)** par voie électronique à l'adresse suivante : cameg@cameg.bf ou physiquement sous plis fermés anonymes au secrétariat de la Direction générale de la CAMEG.

Les manifestations d'intérêt seront présentées dans un fichier unique au format PDF.

Dans l'hypothèse où le fichier aurait une taille supérieure à 20 Mo, il est proposé aux candidats d'adresser avant la date et l'heure limites un lien permettant le téléchargement du fichier.

La Directrice Générale

Dr Anne Maryse K'HABORE
Chevalier de l'ordre de l'Etalon

